



ZONE DE DISTRIBUTION : CAUSSE BEGON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Eau à caractère agressif favorisant la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif de votre branchement public ou de votre réseau intérieur. Dans ce cas ils doivent être remplacés. Après quelques jours d'absence, il est recommandé aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE DE LA MAZINQUE, SOURCE DE CAUSSE BEGON. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 31 personnes sur 2 communes (CAUSSE-BEGON, TREVES). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTÉ COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CAUSSE BEGON » qui assure l'exploitation du réseau.	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 2,95 mg/L Valeur maxi : 3 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 50 % Nombre de substances recherchées : 297 Valeur maxi : 0,912 microgramme/L (imidaclopride) Substance(s) non conforme(s) : atrazine ; imidaclopride ; total des pesticides analysés

Quelques conseils	
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ADOUCCISSEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

TURBIDITÉ Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	A : Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,24 NFU
--	---

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau douce Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,02 °f Valeur maxi : 3,8 °f

Édité le 25/07/2025

UDI 030000890

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.